



Liste des pièces à fournir pour un divorce par consentement mutuel

- La copie intégrale en original de l'acte de mariage datant de moins de six mois
- La copie intégrale en original de l'acte de naissance des époux et des enfants datant de moins de six mois
- La copie intégrale du livret de famille
- La copie des pièces d'identités de l'époux
- La copie de la carte d'immatriculation à la sécurité sociale des époux
- Le dernier avis d'imposition du couple, ou leur avis d'imposition respectif
- Les six derniers bulletins de salaire des époux
- Les derniers avis de notification de droits de la C.A.F (si allocations familiales)
- La ou les copies (s) des éventuels contrats de prêts en cours
- Etat liquidatif: un original (quand bien(s) immobilier(s) en commun), et trois copies authentiques
- Quittance de loyer
- Les factures et justificatifs des charges (EDG-GDF, Abonnement téléphonique, internet, frais pour les enfants, assurance voiture, assurance habitation, assurance santé etc)
- Une déclaration sur l'honneur en original de chacun des époux
- Formulaire d'information de mineur